

## Appel à propositions

---

HABILITATION DES ORGANISMES DE FORMATION POUR LA MISE EN ŒUVRE  
DE FORMATIONS PRÉPARANT AU CERTIFICAT DE COMPÉTENCES  
"TECHNIQUES ET INTERPRÉTATION  
DES ARTS DU GRAND VOLANT"

## 1. Objet de la consultation

---

Le présent appel à propositions a pour objet la sélection de plusieurs organismes de formation en capacité de mettre en œuvre une ou plusieurs actions de formation visant à l'obtention du certificat de compétences aux **techniques et interprétation des arts du grand volant**.

Cette certification est en cours d'enregistrement au Répertoire Spécifique des Certifications et Habilitations (RSCH)

Le cahier des charges a pour objet de préciser :

- D'une part, la prestation attendue des prestataires de formation
- D'autre part, les modalités de sélection des offres.

La sélection se déroule de la façon suivante :

- Une étape d'analyse des réponses au présent appel à propositions permettant une première sélection
- Le cas échéant, une étape d'audition des organismes de formation devant les membres du comité de pilotage.

Les organismes retenus suite à cet appel à propositions seront habilités au niveau national pour conduire les missions décrites dans le présent document pour **une durée de 3 ans**.

## 2. Enjeux et objectifs

---

### Les objectifs de la création de la certification

- Pallier les carences de la formation continue.
- Sauvegarder un savoir-faire patrimonial, accompagner l'innovation et les mutations artistiques et créatives des arts du grand volant.
- Structurer la filière de professionnalisation de ce domaine artistique, avec l'appui d'un réseau d'organismes en capacité de former les artistes.
- Faciliter l'accès aux nouveaux financements de la formation continue (Professionnalisation, CPF...) et ainsi répondre aux critères de financement des OPCO, Pôle-Emploi, des Régions et aux besoins des compagnies et des artistes.
- Répondre aux besoins de formation et de spécialisation de haut niveau des compagnies et des artistes.

## 3. Présentation de la certification

---

Le **certificat de compétences aux « Techniques et interprétation des arts du grand volant »** est destiné à tout artiste porteur-se- et/ou voltigeur-se- (trapèze volant, cadre aérien, cadre coréen...), artistes acrobates, trampoliniste, gymnaste souhaitant :

- Se perfectionner au grand volant et dans les disciplines acrobatiques aériennes
- Interpréter un rôle dans un spectacle de grand volant
- Être sensibilisé aux conditions de travail / sécurité relatives au spectacle vivant de grand volant (échauffement, longévité, finalité artistique, conditions de jeux/spectacle).

Les compétences visées par la certification sont les suivantes :

- **C1.** Réaliser et effectuer différentes techniques acrobatiques aériennes ou différentes techniques de trapèze volant dans le respect des consignes de sécurité.
- **C2.** Développer ses qualités d'artiste trapéziste interprète.
- **C3.** Participer au montage et démontage d'un filet et d'un ensemble pont ou portiques.
- **C4.** Maintenir son matériel en bon état de fonctionnement.
- **C5.** Prévenir les risques liés à la pratique du grand volant.

**Pour obtenir le certificat de compétences, le.la candidat.e devra valider toutes les compétences visées par la certification.**

*Le référentiel du certificat de compétences est annexé au présent appel à propositions.*

#### 4. Prestation attendue

---

Dans le respect du dispositif et du référentiel du certificat de compétences des arts du grand volant, l'organisme habilité assurera les prestations suivantes :

- Assurer la promotion de la certification auprès des entreprises, compagnies dans le cadre de sa démarche commerciale.
- Analyser la recevabilité du dossier des candidat.e.s sur la base des prérequis exigés par la certification.
- Organiser les éventuelles épreuves pratiques pour évaluer le niveau du.de la candidat.e en amont de la formation.
- Réaliser la conception et mise en œuvre pédagogique des actions de formation liées à un parcours préparant à une ou plusieurs compétences de la certification.
- Développer une ingénierie pédagogique adaptée à chaque candidat.e.
  
- Accompagner le.la candidat.e au montage administratif des demandes de financement.
- Suivre et évaluer l'acquisition des compétences de chaque candidat.e tout au long de la formation.
- Accompagner le.la candidat.e à la préparation des épreuves de certification.
- Accompagner le.la candidat.e lors de l'inscription à l'évaluation finale, auprès du certificateur.
- Le cas échéant, organiser le jury d'évaluation finale dans son centre (logistique, organisation, indemnisation des membres du jury, ...)
- Elaborer et adresser, une fois par an, au certificateur un bilan qualitatif et quantitatif des actions menées et un bilan global à l'issue des 3 ans d'habilitation.
- Suivre l'insertion professionnelle des candidat.es selon les modalités fixées par le certificateur.

#### 5. Contenu de la réponse à l'appel d'offres

---

Le formulaire de réponse au présent appel à propositions (cf. annexe) dûment complété devra être renvoyé dans les délais, accompagné des éléments suivants :

- L'attestation de déclaration d'activité en tant qu'organisme de formation.
- Le dernier bilan pédagogique et financier retraçant l'activité de l'organisme de formation.
- Le bilan comptable et compte de résultat du dernier exercice clos.
- Le CV détaillé des formateurs qui seront amenés à intervenir dans le parcours de formation des candidat.e.s.
- Les copies des labels et certification qualité, le cas échéant.
- L'extrait KBIS (original ou copie certifiée conforme par le dirigeant de l'organisme de formation) ou déclaration en préfecture.

- Les attestations précisant que l'organisme a satisfait aux obligations sociales et contributions fiscales (copies certifiées conformes par le dirigeant de l'organisme de formation)

## 6. Modalités de sélection des offres

### 6.1. : Etapes et calendrier perpétuel de sélection

Période/échéance	Etape
15 janvier 2020	Lancement de l'appel à propositions
31 mai 2020	Date limite de réception des propositions
Juin 2020	Analyse/Instruction des dossiers
Juin 2020	Commission de pré-sélection
Juillet 2020	Le cas échéant, audition orale des prestataires présélectionnés
juillet 2020	Notification de la décision d'habilitation
septembre 2020	Contractualisation avec les prestataires sélectionnés
septembre 2020	Réunion d'information ou formation des organismes de formation habilités à la mise en œuvre du dispositif

### 6.2. : Critères de sélection des prestataires

Critères	Cotation
Reformulation de la demande et compréhension du contexte de l'appel à propositions	10
Références et expériences dans le domaine du trapèze volant	10
Pertinence du dispositif et des contenus pédagogiques proposés au regard des critères suivants et du décret qualité n°2015-790 du 30 juin 2015 L'architecture de formation proposée (plan de cours correspondant au référentiel de certification) sera particulièrement étudiée.	25
Choix pédagogiques et modalités de la formation, modalités d'évaluation des modules	10
Moyens techniques et humains mobilisés (qualité des intervenants, moyens matériels et conditions de formation, ...)	20
Présentation du processus de qualité interne ou externe (démarche d'amélioration continue)	5
Moyens de communication et promotion des certifications et des formations	5
Tarification globale et coût horaire des modules de formation proposés	15

Outre les critères ci-dessus, les organismes de formation doivent être enregistrés dans la base de données Datadock ou autre dispositif de label qualité.

### 6.3. : Attribution de l'habilitation

Le certificateur se réserve le droit de ne pas donner suite aux propositions reçues. Il s'engage à garder confidentielles les offres reçues. Le prestataire non retenu ne peut prétendre à aucune indemnité ni contester pour quelque motif que ce soit le bien-fondé de la décision du certificateur. Le certificateur n'est engagé qu'après notification écrite au prestataire de l'acceptation de l'offre.

### 6.4. : Contractualisation

Une convention d'habilitation sera établie entre le certificateur et les organismes de formation habilités précisant les rôles et engagements de chacune des parties prenantes.

La signature par les parties de cette convention vaudra habilitation de l'organisme de formation pour la mission correspondant pour une durée de 3 ans.

En cas de non-respect des engagements par l'organisme de formation habilité, le certificateur pourra déclencher pour une procédure de retrait de l'habilitation.

## 7. Modalités et délais de dépôt des offres

---

La réponse à l'appel à propositions devra être réceptionnée au plus tard le 31 mai 2020.

Par voie électronique : [formation.continue@cnac.fr](mailto:formation.continue@cnac.fr)

ou

Par courrier, à l'attention de :

CENTRE NATIONAL DES ARTS DU CIRQUE (CNAC)

Service formation tout au long de la vie

1 rue du cirque 51000 Châlons-en-Champagne

Tél +33 (0)3 26 21 84 91

L'organisme de formation devra préciser l'objet suivant : "Réponse à appel à propositions pour la mise en œuvre du certificat de compétences *Techniques et interprétation des arts du grand volant*".

Tout dossier ou complément présenté hors délai sera considéré irrecevable.

## 8. Annexes

---

- Annexe 1 – Formulaire de réponse à l'appel à propositions "Habilitation des organismes de formation pour la mise en œuvre de la formation préparant au certificat de compétences des *Techniques et interprétation des arts du grand volant*".